



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9658

Texte de la question

M Pierre Raynal appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur la nécessité de mettre en place une formation spécifique de niveau CAP pour les garçons-serveurs. Actuellement aucune formation n'existe dans ce domaine. Pourtant l'activité des cafés constitue un élément indissociable du secteur du tourisme et de son développement. Le personnel des cafés est en contact direct avec les visiteurs étrangers de notre pays. Aussi, des garçons formés et préparés à l'accueil ajouteraient à la qualité du service offert : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools et enfin pratique des langues étrangères. En conséquence, il lui demande s'il envisage de créer une filière de CAP de garçon-serveur.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Raynal Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9658

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 695